



ORIENTATION EN SEGPA

PROCEDURE POUR UN ELEVE DU 1^{ER} DEGRE

ATTENTION : DATE « BUTOIR » POUR DEPOSER LE DOSSIER **11 janvier 2019**

Pour quel enfant : **né en 2007 (si l'élève a redoublé) ou 2008...**
...et qui n'aurait pas les compétences de fin de cycle 2

Dès le début du CM1 : L'élève bénéficie d'un projet adapté au sein de la classe voire d'un projet d'aide spécialisé.

Au 3^{ème} trim. de CM1 : Le chef d'établissement réunit **l'Equipe Educative** (Voir le dossier « **GUIDE DE L'EQUIPE EDUCATIVE** » que vous retrouverez sur le site de la DDEC <http://www.ec72.org/>, pour les enseignants, Education Inclusive, informations). Lors de cette réunion, le **dispositif est présenté à la famille** et l'idée d'une pré-orientation en 6^{ème} est évoquée.

Fin du 3^{ème} trim. : Envoi du CR de la réunion d'Equipe Educative au coordonnateur EGPA

Par mail : coordonnateur.egpa@ac-nantes.fr

Par courrier : M. BEZANNIER
Coordonnateur EGPA
Circonscription ASH
19 Bd Paixhans
CS 50042
72071 LE MANS Cedex 9

Tél : 02 43 61 58 69

Début de CM2 : Demander un dossier au coordonnateur EGPA de la CDO (Commission Départementale d'Orientation). **Il vous enverra les évaluations pour affiner le discernement.**

ATTENTION : **Prévenir le plus tôt possible le service de psychologie**

1^{er} trimestre CM2 : **Proposition de pré-orientation** du Conseil de cycle 3, sous la responsabilité du Chef d'Etablissement, à la famille. Dès que validation de cette dernière : **donner les coordonnées de la famille au coordonnateur EGPA pour qu'il prenne contact avec l'assistante sociale du Conseil Départemental.**

Constitution du dossier :

- a. Feuilles psychologique et pédagogique
- b. Résultats aux évaluations (obligatoires)
- c. Fiche de synthèse de l'Equipe Educative
- d. Renseignements médicaux par le médecin scolaire (si besoin)
- e. **si la famille choisit en priorité la SEGPA de Pruillé : ajouter une lettre signée de cette dernière stipulant ce choix**

AVANT LE 15 janvier 2019 (délai impératif) : **Envoi du dossier à l'IEN de circonscription pour information qui transmettra au coordonnateur EGPA avant le 25 janvier 2019.**